

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept du mois de mai à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Claude MORINEAU, Maire.

**Nombre de membres du Conseil Municipal : 19**

**Nombre de conseillers présents : 16**

**Date de convocation : 2 mai 2019**

**Date d'affichage : 9 mai 2019**

**Présents** : Jean-Claude MORINEAU, Didier DAVID, Denis GROUSSET, Annie GUILBERT, Thierry BOISSINOT, Fabienne THORRÉE, Nicole GUÉRET, Lucy MOREAU, Paul VOUHÉ, Patrick MOULINEAU, René PÉRART, Jean SACRÉ, Jean-Luc CHARTIER, Raphaëlle GONTIER, Sophia AUGER, Olivier TRAVEL.

**Excusées sans pouvoir** : Sylvie BEAUSSE, Marjolaine CHASSIN, Sandra SAUVAGE.

**Secrétaire de séance** : Nicole GUÉRET.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2019.**

#### **FINANCES :**

Le conseil accepte à l'unanimité la décision modificative suivante sur le budget général :  
pour équilibrer les opérations d'ordre budgétaires :

+ 1 000 Euros en recettes d'investissement chapitre 040 article 280422.

+ 13 000 Euros en recettes d'investissement chapitre 041 article 2152.

-14 000 Euros compte 1641 en recette d'investissement.

#### **URBANISME :**

Le SIEDS possède la compétence Système d'information géographique d'intérêt local (SIGIL).

L'ensemble des communes des Deux-Sèvres ont transféré au SIEDS cette compétence.

La plateforme SIGIL permet de consulter le cadastre numérisé, les réseaux et documents d'urbanisme (PLU).

Le conseil accepte le renouvellement de la convention SIGIL pour 5 années. Le coût annuel est de 700 Euros.

*Sophia AUGER demande si cette adhésion est nécessaire au fonctionnement de la commune et si le coût est calculé au nombre d'habitant :*

*Réponse : Le Sigil est devenu indispensable pour la consultation de la cartographie des réseaux et du cadastre. Le coût est bien calculé au prorata de la population.*

## URBANISME : AMÉNAGEMENT DE L'ÎLOT DU BOURG :

Restitution de l'étude de la Chambre de commerce et d'industrie sur la faisabilité commerciale de l'îlot.

Didier DAVID présente l'étude antérieurement validée par le conseil pour un coût de 2 500 Euros hors taxes.

Cette étude est un passage obligé pour étayer en particulier les dossiers de demandes de subventions.

Les informations statistiques collectées par la Chambre de commerce et d'industrie ne sont que le reflet des enquêtes menées auprès des entreprises existantes.

Le diaporama présenté va être transmis à l'ensemble du conseil.

*Jean-Luc CHARTIER précise que les commerces fonctionneront si la commune s'implique pour proposer des animations commerciales (marchés de producteurs par exemple).*

*Jean-Claude MORINEAU rappelle que l'esprit voulu par l'équipe municipale – place de village, animations vendredi virolais - répond à ces objectifs.*

*Jean-Luc CHARTIER précise aussi que la personnalité du futur gérant du multiservices sera déterminante.*

Jean-Claude MORINEAU présente au conseil la dernière esquisse de l'architecte sur la partie agencement des commerces et surfaces utiles.

Il informe que les opérations de désamiantage du relais de la plaine sont en cours, la démolition des bâtiments interviendra à suivre.

Les banques consultées sur le projet préparent leurs offres qui seront soumises au conseil de juin. Aujourd'hui la Caisse d'Épargne et la Caisse des dépôts ont déposé leur offre. La banque Postale a refusé de soutenir le projet.

**Lancement de l'enquête publique concernant l'intégration dans le domaine public des voies de lotissements** (permanences en mairie : 11, 14 et 21 juin) – le commissaire enquêteur est Monsieur Christian LAMBERTIN.

**Point sur les travaux EU+EP :** Thierry BOISSINOT fait part de l'avancée des travaux et rappelle que les incivilités constatées sont très préoccupantes pour la sécurité publique et la conservation des voies communales.

**Point sur les impayés cantine et garderie :** Annie GUILBERT informe que des courriers de relances ont été envoyés concernant des impayés de 2015 à 2018. La somme de 8 700 Euros reste à percevoir sur cette période.

**Point sur l'exécution budgétaire à fin avril 2019 :** Didier DAVID présente les mouvements du budget général de janvier à avril : si les dépenses de fonctionnement sont cohérentes par rapport aux exercices précédents, la nouvelle intégration des recettes (impôts locaux et DGF encaissés maintenant annuellement) fausse la lecture habituelle des comptes communaux.

Fin de la séance à 21 heures.